

DEPARTEMENT DE L'AUBE

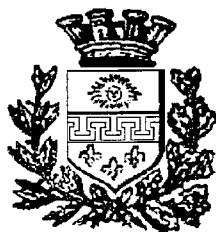
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 avril 2026
2026-046

Date de la convocation
02.04.2026

Date de publication
02.04.2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY donne pouvoir à Alain BARAYON, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**COMMISSIONS MUNICIPALES :
CRÉATION, COMPOSITION ET NOMINATION DES MEMBRES**

À la suite du renouvellement intégral du Conseil municipal du 15 mars 2026, et à l'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026, il y a lieu de procéder à la création et à la composition des commissions municipales, dont le rôle se limite à instruire des affaires soumises au conseil municipal (Préparation du travail et des délibérations du conseil municipal). Elles émettent des avis ou des propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision. La mission de chacune d'entre elles est définie par le Conseil municipal dans son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment :

L'article L. 2121-21 : « Le vote a lieu au scrutin public [...]. Il est voté au scrutin secret : [...] 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...] Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin [...] ».

L'article L.2121-22 : « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

Vu le résultat du scrutin municipal qui définit la composition de l'assemblée délibérante : 5 sièges pour la liste n°1 « Nogent-sur-Seine, notre ville, notre avenir », conduite par Monsieur Christian ROBERT, et 24 sièges pour la liste n°2 « Poursuivre la dynamique au service des Nogentais et de Nogent-sur-Seine », conduite par Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, il est proposé la création de neuf commissions municipales comme suit, et la répartition suivante au sein de celles-ci :

Nombre de sièges à pourvoir fixé dans le règlement intérieur du Conseil municipal : 11

Le règlement intérieur du Conseil municipal sera modifié en considération du nombre de commissions et des intitulés de celles-ci.

1^{ère} commission : ECONOMIE, URBANISME, TRAVAUX ET TRANSPORTS

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges

Liste 2 : 9 sièges

2^{ème} commission : ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges

Liste 2 : 9 sièges

3^{ème} commission : SENIORS, SANTE

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges

Liste 2 : 9 sièges

4^{ème} commission : CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENTS URBAINS, INNOVATION NUMERIQUE

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges

Liste 2 : 9 sièges

5^{ème} commission : EDUCATION, PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges

Liste 2 : 9 sièges

6^{ème} commission : SPORTS, MANIFESTATIONS LOCALES ET COMMERCE

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges

Liste 2 : 9 sièges

7^{ème} commission : JEUNESSE, MAISON POUR TOUS ET FORMATIONS

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges
Liste 2 : 9 sièges

8^{ème} commission : TRANQUILLITE PUBLIQUE, LOGEMENT ET SOLIDARITES

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges
Liste 2 : 9 sièges

9^{ème} commission : CULTURE, MUSEES, PATRIMOINE, ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Nombre de membres : 11

Répartition : Liste 1 : 2 sièges
Liste 2 : 9 sièges

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déroge à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales et procède au scrutin à main levée pour la nomination des membres des commissions municipales,
- vote la création et la composition des commissions municipales ci-dessus exposées, étant précisé que le maire est président de droit de chaque commission, et adopte la répartition au sein de ces commissions ainsi que la nomination des membres les composant comme suit :

1. COMMISSION ECONOMIE, URBANISME, TRAVAUX ET TRANSPORTS

Alain BARAYON
Alain DAMASSE
Loïc CHAMPION
Kenan SÜSLÜ
Pascale CORTEEL
Pierre MATHY
Pierre GUILBERT
Dominique NOBLET
Laurent PERROT
Christian ROBERT
Jérôme CESVET

2. COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES

Emmanuelle STEIB
Alain BARAYON
Alain DAMASSE
Loïc CHAMPION
Murielle ROLLET
Pierre MATHY
Pierre GUILBERT
Christophe DESBOYAUX
Bénédicte HOUDRÉ
Antonio CORREIA
Nathalie THIEBAULT

3. COMMISSION SENIORS, SANTE

Emmanuelle STEIB
Laurent LEVASSEUR
Françoise BRUNO
Marie-Claude GUELIN
Pierre GUILBERT
Françoise CANON-ROGER
Dominique COUTURIER
Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER
Marie RIVIERE
Magali LEFEBVRE-MANGEOT
Jérôme CESVET

4. COMMISSION CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENTS URBAINS, INNOVATION NUMERIQUE

Loïc CHAMPION
Pierre GUILBERT
Dominique NOBLET
Laurent PERROT
Sébastien WATELET
Emmanuelle STEIB
Alain BARAYON
Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON
Pascale CORTEEL
Antonio CORREIA
Jérôme CESVET

5. COMMISSION EDUCATION, PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Murielle ROLLET
Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON
Pierre MATHY
Kenan SÜSLÜ
Françoise BRUNO
Marie-Claude GUELIN
Françoise CANON-ROGER
Dominique COUTURIER
Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER
Magali LEFEBVRE-MANGEOT
Nathalie THIEBAULT

6. COMMISSION SPORTS, MANIFESTATIONS LOCALES ET COMMERCE

Alain DAMASSE
Laurent LEVASSEUR
Loïc CHAMPION
Murielle ROLLET
Emmanuelle STEIB
Leïla KORBUT
Dominique NOBLET
Sébastien WATELET
Christophe DESBOYAUX
Christian ROBERT
Antonio CORREIA

7. COMMISSION JEUNESSE, MAISON POUR TOUS ET FORMATIONS

Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON
Laurent LEVASSEUR
Murielle ROLLET
Marie-Claude GUELIN
Leïla KORBUT
Dominique COUTURIER
Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER
Marie RIVIERE
Emmanuelle STEIB
Magali LEFEBVRE-MANGEOT
Nathalie THIEBAULT

8. COMMISSION TRANQUILLITE PUBLIQUE, LOGEMENT ET SOLIDARITES

Laurent LEVASSEUR
Emmanuelle STEIB
Kenan SÜSLÜ
Françoise BRUNO
Dominique NOBLET
Dominique COUTURIER
Marie RIVIERE
Marie-Claude GUELIN
Christophe DESBOYAUX
Christian ROBERT
Antonio CORREIA

9. COMMISSION CULTURE, MUSEES, PATRIMOINE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Bénédicte HOUDRÉ
Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON
Leïla KORBUT
Pascale CORTEEL
Pierre MATHY
Françoise CANON-ROGER
Marie RIVIERE
Laurent PERROT
Sébastien WATELET
Magali LEFEBVRE-MANGEOT
Jérôme CESVET

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création de neuf commissions municipales, présentées ci-dessus ;
- adopte la répartition au sein des commissions, comme présentée ci-dessus ;
- adopte la nomination des membres les composant, comme présentée ci-dessus.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ,

Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,



Marie-Claude GUELIN